
(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 04 Février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 28 janvier 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Louis Emmanuel VINCENT

Absents ayant donné pouvoir : /

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Délibération complémentaire pour DETR travaux passages piétons
- Délibération Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Accepté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 Décembre 2024

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Suite à plusieurs demandes de location de salle pour une quinzaine de personnes, cette salle serait la salle municipale. Le Maire propose de fixer un tarif de location à des organismes extérieurs à la commune qui en feraient la demande (pour des formations par exemple). Ce tarif serait de 80 € par jour.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PREVENTION ROUTIERE

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Prévention Routière qui rappelle son rôle et qui sollicite une aide financière à hauteur de 250 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil refusent.

TARIFICATION DU BROUYAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif du broyage à 0,46 € du mètre-linéaire pour l'année 2025. Un avis de somme à payer sera établi aux propriétaires concernés par le broyage.

CONVENTION CIT (Cher Ingénierie des Territoires)

Une réunion s'est tenue en mairie de Bruère Allichamps le 10 Janvier 2025 pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation du Prieuré d'Allichamps.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités relatives à la mission d'Assistance.

Cette mission est décomposée comme suit :

Élaboration du programme, consultation Maîtrise d'œuvre (MOE), consultation d'autres prestataires d'études, assistance à la gestion administrative et financière des études du MOE et de la passation des marchés de travaux.

L'étude faite par l'architecte a été payée par la DRAC

Après discussion, et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer cette convention sous réserve du montant selon devis présenté et restant à la charge de la commune.

PROJET D'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

Le Maire donne lecture d'un courrier concernant une demande d'installation d'une antenne dans le cadre d'équipement de télécommunication pour les opérateurs BOUYGUES TELECOM et SFR. Le but serait de trouver l'emplacement idéal pour la couverture de réseau de télécommunication sur la commune.

A l'unanimité, le Conseil refuse l'implantation d'antenne.

MISE AUX NORMES PASSAGES PIETONS-COMPLEMENT D'INFORMATION

Une délibération en date du 10 décembre 2024 mentionnait le montant du devis à 21 531,20 € HT, devis dans lequel il avait été oublié la pose d'un panneau de signalisation solaire qui sera placé à l'entrée du village.

La création de passages piétons sécurisera la traversée de la RD 2144 pour les randonneurs et assurera la continuité des cheminements piétons par la mise aux normes des passages protégés notamment face à la mairie, présence d'une école avec arrêt de bus.

Le nouveau devis est d'un montant de 25 191,20 € HT soit 30 229,44 € TTC. Le plan de financement sera comme suit :

Coût total HT	25 191,20 €
Subvention (40%)	10 076,48 €
Financement Fonds propres ou emprunt	20 152,96 €

Après discussion, le Conseil accepte, à l'unanimité, le plan de financement pour l'exécution des travaux.

PLAN DE SAUVEGARDE –PCS

Madame DUMAY a été missionnée par la Communauté de commune pour une remise à jour du plan de sauvegarde : liste du matériel, des panneaux signalisation, etc... cette remise à jour est à faire avant la fin de février pour une présentation à la prochaine réunion du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Un devis estimatif de 25 701,72 € TTC pour une vidéo protection sur 3 points
- Terrain FARACO, ruelle à Bacchus, à surveiller la carrière, risque d'éboulement – en attente de signature pour l'achat.
- Une demande d'étude auprès du CIT pour le terrain, ruelle à Bacchus (carrière Faraco) ainsi que pour le chemin des vignes (carrière de la commune), parcelle AC 496.
- Excès de vitesse sur la route de Noirlac- mise en place de chicanes du 27 mars au 17 avril
- Il a été évoqué une participation de la commune pour les jeunes de 14 à 16/17 ans pour une aide au permis de conduire en échange d'un travail d'intérêt communal – à réfléchir

Fin de séance 21 H 10

Prochaine réunion de conseil le mardi 4 Mars 2025 à 18 heures 30